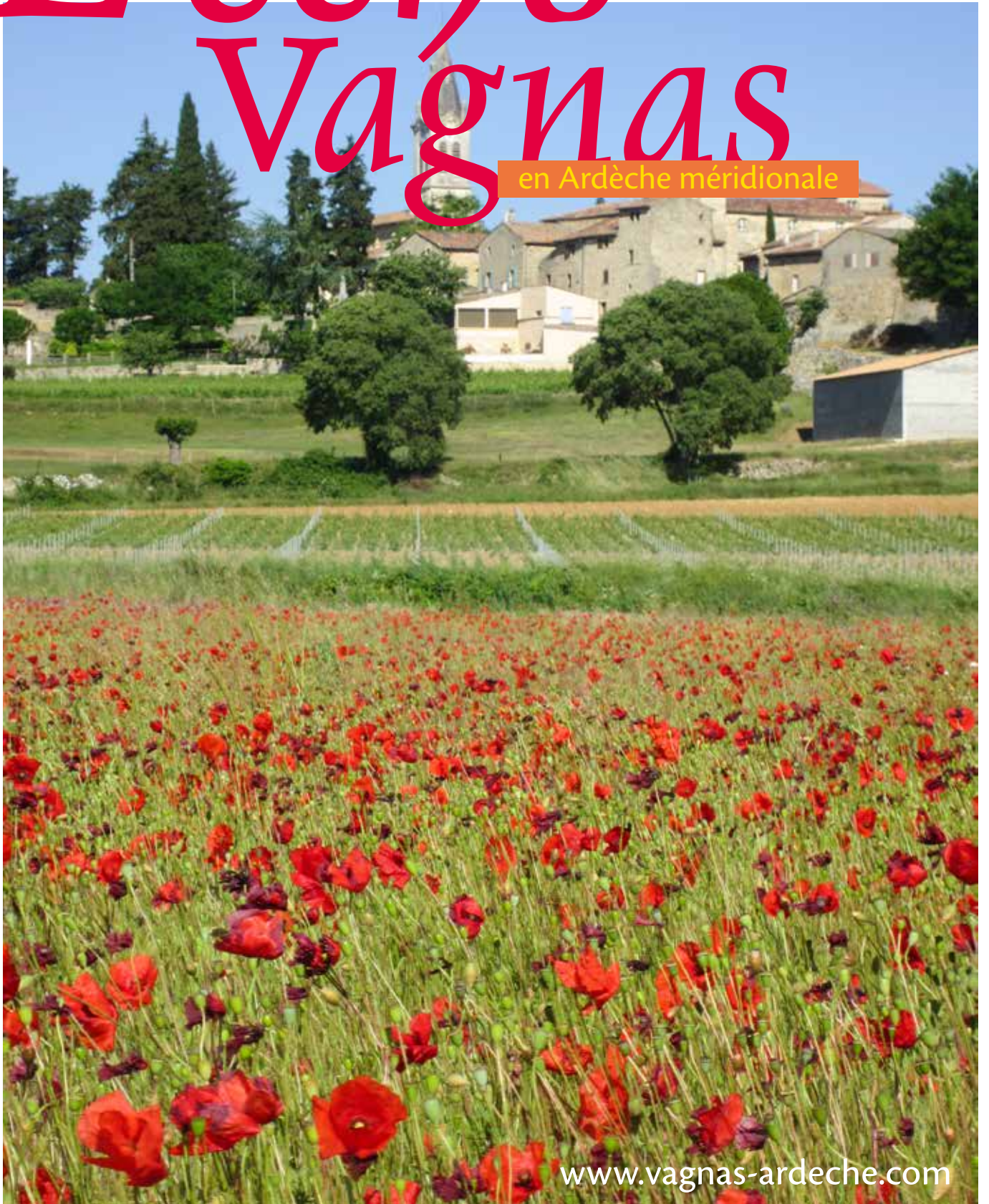


L'écho de Vagnas

BULLETIN MUNICIPAL N° 4
JUN 2015

en Ardèche méridionale



www.vagnas-ardeche.com

Le mot du maire

La saison estivale est là et si pour certains c'est le signe de prochaines vacances, pour d'autres, acteurs du tourisme, c'est le début d'une période de dur labeur. L'ouverture de la Caverne du Pont-d'Arc semble tenir ses promesses pour l'instant avec un afflux de touristes quelques semaines avant les dates habituelles, souhaitons que cela perdure, l'effet de curiosité passé. Mais l'arrivée de la « saison », c'est aussi celle des incivilités, notamment sur le sujet des ordures ménagères déposées autour des containers du tri sélectif. Nous sommes attentifs à les ramasser dès que possible et à tenter chaque fois d'identifier les coupables pour les réprimer avec l'espoir qu'ils ne recommencent pas. Les autorisations du service départemental des routes nous étant enfin parvenues, dès réception de l'autorisation de voirie de la comcom, nous pourrons rapidement nous l'espérons pouvoir peindre au sol le passage piétons permettant de traverser la D579 pour rejoindre le point poste.

Bonnes vacances à toutes et tous.

Christian Buisson

NUMÉROS D'URGENCE

Cabinet médical du Pont-d'Arc :

71 boulevard Peschaire-Alizon, 07150 Vallon-Pont-d'Arc
04 75 88 18 18.

Dr Norbert Rey, pl. Dr-Roques, 30430 Barjac
04 66 60 25 57

Dr Céline Dauphin, rue des Glycines, 30430 Barjac
04 66 25 68 29

Dr Guillaume David, rte de Vallon, 30430 Barjac
04 66 24 50 54

Dr Claire Monsarrat, rue Basse, 30430 Barjac
04 66 30 91 76 (dermatologue)

Urgence médicale et médecins de garde : 15, ou 112

Urgences pompiers : 18 ou 112

Urgence sociale : 115

Pharmacies de garde : appeler la gendarmerie ou consulter l'affichette sur la porte de la pharmacie la plus proche.

Gendarmerie nationale

3 place Ancienne-Gare, 07150 Vallon-Pont-d'Arc
04 75 88 02 10, ou 17, ou 112

Hôpital d'Aubenas :

14 avenue de Bellande, BP 146, 07205 Aubenas cedex
04 75 35 60 60

Hôpital d'Alès :

avenue du docteur Jean-Goubert, BP 20139 811,
30 103 Alès – 04 66 78 33 33

Drogues alcool tabac info service : 113

Écoute détresse — suicide : 0 810 20 15 15

Sida info service : 0 800 840 800

Allô enfance maltraitée : 119

Violences femmes info : 3 919

Numéro d'urgence par SMS pour les sourds et malentendants : 114

Sommaire

Le mot du maire.....	02	Conseil municipal du 20 avril	14
Nouvelles en vrac.....	03	Programme festivités	15
Horaires des cars	04	Horaires d'accueil.....	16
Vie des associations	08		
L'effraie des clochers	09		
Conseil municipal du 6 février	10		
Conseil municipal du 13 mars.....	11		
Conseil municipal du 21 novembre	11		

L'Écho de Vagnas, bulletin municipal trimestriel
Directeur de la publication : Christian Buisson
Imprimerie mairie de Vagnas
Deuxième trimestre 2015 — Dispensé d'ISSN

Marché d'été le mercredi en juillet-août

L'expérience de l'an passé ayant été concluante, le marché estival se tiendra sur la place de l'église chaque mercredi matin de 8 h 30 à 12 h 30, du 8 juillet au 26 août.

Les forains vous proposeront des légumes de saison, des fruits, des olives et des olivades, des fruits secs, de la viande, de la charcuterie, des fromages de vache, brebis et chèvre, du pain, du miel, mais aussi du textile et de l'artisanat.

Nous avons à nouveau un boucher ambulant à Vagnas

Depuis le mercredi 3 juin, le camion de la boucherie Bartoletti est stationné chaque mercredi matin de 8 h 30 à 12 h 30 sur le parking du Bar des boulistes et des chasseurs.

La maison mère est à Aubenas et les viandes qui vous sont proposées viennent exclusivement d'Ardèche (fin gras du Mézenc, veau de Saint-Alban-Auriolles, agneaux de Mézilhac, cochons du Bouchet-Saint-Nicolas, volailles du Coiron). Du fin gras du Mézenc vous sera proposé jusqu'à mi-juin. La charcuterie (jambon, saucisson, pâté) est entièrement fabriquée maison.

Le camion viendra à l'année, mais en juillet et août il stationnera sur la place de l'église, au sein du marché.

Soyez nombreux à venir déguster ses produits de qualité, soutenir cette initiative qui améliore la vie de notre village et suivez sa page Facebook à l'adresse www.facebook.com/MaisonBartolettiBoucherieCharcuterie

L'État asphyxie les communes...

Le processus insidieux de suppression des communes se met en place : l'État demande aux municipalités d'augmenter les impôts locaux de 1,14 % sous peine de suppression de la dotation de péréquation de 15 000 euros. Un dilemme sur lequel le conseil municipal a dû statuer (*voir conseil du 20 avril*).

Panneaux d'information

Des panneaux d'information vont progressivement être mis en place à proximité des containers de tri sélectif. Ils permettront à chacun d'être mieux informé sur la vie de notre commune. L'affichage sera mis à jour par les agents municipaux, pour cela les associations devront déposer leurs affiches au secrétariat. Cette mesure permettra d'éviter, ou de limiter au maximum l'affichage sauvage, lequel sera systématiquement enlevé.

PIZZA ET RESTAURATION RAPIDE

N'oubliez pas que le camion à pizza « L'art des choix » est présent toute l'année, chaque jeudi soir à partir de 17 h 30, sur le parking du Bar des boulistes et des chasseurs.

Et un camion de petite restauration rapide, élaborée à partir de produits locaux, s'installera à côté de la Maison pour tous une fois par semaine pendant l'été. Le jour n'est pas encore fixé

Brûlage à l'air libre interdit

La préfecture rappelle que le brûlage à l'air libre de déchets verts, outre le risque d'incendie qu'il crée, émet autant de poussières que 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (18 400 km pour une essence, ou 3 mois de chauffage d'une villa avec une chaudière au fioul ou 70 à 920 trajets pour rejoindre une déchetterie située à 20 km).

Des solutions respectueuses de l'environnement sont à la disposition de chacun :

- le compostage individuel, des composteurs sont en vente à la mairie,
- le broyage des végétaux qui peut servir de paillage des parterres, empêchant la pousse des mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol,
- la collecte en déchetterie où ils seront valorisés.

En cas de non-respect de ces dispositions, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

L'ambrosie est en avance cette saison. Cette plante envahissante et allergène est classée nuisible et doit être systématiquement arrachée. À noter qu'une campagne d'arrachage dans les gorges de l'Ardèche, organisée par le SGGA, se fera le mercredi 8 juillet. Voir www.gorgesdelardeche.fr et www.ambrosie.info pour plus de détails.



HORAIRES DES CARS « LE SEPT » LIGNE 15, DU 4 MAI AU 1^{ER} NOVEMBRE 2015

En réponse à de très nombreuses demandes, les nouveaux horaires des cars de la ligne 15 affichent à présent toute l'année deux aller-retour dans la journée, en semaine. Il est maintenant possible de se rendre en car à Aubenas et d'en revenir dans la journée, ce qui n'était pas le cas auparavant (les horaires détaillés sont accessibles à l'adresse www.lesept.fr).

Pour mémoire, le temps de parcours Vagnas — gare TGV est à peine plus long en car qu'en voiture et le coût du voyage est bien inférieur : 3 euros et pas de frais de parking.

SENS AUBENAS > AVIGNON

PÉRIODE CALENDRIER SCOLAIRE

	Sauf dimanche et fêtes	Sauf samedi, dimanche et fêtes	Sauf dimanche et fêtes	Sauf samedi, dimanche et fêtes
Aubenas	6 h 55	9 h 15	15 h 00	18 h 10
Gare routière Vallon-Pont-d'Arc	7 h 45	10 h 05	15 h 50	19 h 00
Vagnas	8 h 00		16 h 05	
Avignon TGV	9 h 25		17 h 25	
Gare routière d'Avignon	9 h 40		17 h 40	

PÉRIODE VACANCES D'ÉTÉ

	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours
Aubenas	6 h 55		15 h 00	
Gare routière Vallon-Pont-d'Arc	7 h 45	11 h 00	15 h 50	19 h 10
Vagnas	8 h 00	11 h 10	16 h 05	19 h 20
Avignon TGV	9 h 25	12 h 20	17 h 25	20 h 30
Gare routière d'Avignon	9 h 40	12 h 35	17 h 40	20 h 45

PÉRIODES AUTRES VACANCES

	Sauf dimanche et fêtes	Sauf samedi, dimanche et fêtes	Sauf dimanche et fêtes	Sauf samedi, dimanche et fêtes
Aubenas	6 h 55	9 h 15	15 h 00	18 h 10
Gare routière Vallon-Pont-d'Arc	7 h 45	10 h 05	15 h 50	19 h 00
Vagnas	8 h 00		16 h 05	
Avignon TGV	9 h 25		17 h 25	
Gare routière d'Avignon	9 h 40		17 h 40	

SENS AVIGNON > AUBENAS

PÉRIODE CALENDRIER SCOLAIRE

	Sauf samedi, dimanche et fêtes	Sauf dimanche et fêtes	Sauf dimanche et fêtes	Sauf dimanche et fêtes
Gare routière d'Avignon		11 h 30		19 h 00
Avignon TGV		11 h 45		19 h 15
Vagnas		13 h 05		20 h 30
Gare routière Vallon-Pont-d'Arc	11 h 00	13 h 15	18 h 20	20 h 40
Aubenas	11 h 48	14 h 00	19 h 10	21 h 20

PÉRIODE VACANCES D'ÉTÉ

	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours
Gare routière d'Avignon	9 h 00		11 h 30	16 h 15		19 h 00
Avignon TGV	9 h 15		11 h 45	16 h 30		19 h 15
Vagnas	10 h 25		13 h 05	17 h 40		20 h 30
Gare routière Vallon-Pont-d'Arc	10 h 35	11 h 00	13 h 15	17 h 50	18 h 20	20 h 40
Aubenas		11 h 48	14 h 00		19 h 10	21 h 20

PÉRIODES AUTRES VACANCES

	Sauf samedi, dimanche et fêtes	Sauf dimanche et fêtes	Sauf dimanche et fêtes	Sauf dimanche et fêtes
Gare routière d'Avignon		11 h 30		19 h 00
Avignon TGV		11 h 45		19 h 15
Vagnas		13 h 05		20 h 30
Gare routière Vallon-Pont-d'Arc	11 h 00	13 h 15	18 h 20	20 h 40
Aubenas	11 h 48	14 h 00	19 h 10	21 h 20

HORAIRES DES NAVETTES DE VALLON-PONT-D'ARC

(tous les week-ends en mai, juin et septembre, tous les jours en juillet-août)

SENS LES MAZES > CHÂMES

Les Mazes		11 h 35	12 h 50	14 h 05	15 h 20	16 h 35	17 h 50	19 h 50
Gare routière	10 h 30	11 h 45	13 h 00	14 h 15	15 h 30	16 h 45	18 h 00	19 h 15
Pont d'Arc	10 h 45	12 h 00	13 h 15	14 h 30	15 h 45	17 h 00	18 h 15	19 h 30
Châmes	10 h 50	12 h 05	13 h 20	14 h 35	15 h 50	17 h 05	18 h 20	19 h 35

SENS CHÂMES > LES MAZES

Châmes	10 h 55	12 h 10	13 h 25	14 h 40	15 h 55	17 h 10	18 h 25	19 h 40
Pont d'Arc	11 h 00	12 h 15	13 h 30	14 h 45	16 h 00	17 h 15	18 h 30	19 h 45
Gare routière	11 h 15	12 h 30	13 h 45	15 h 00	16 h 15	17 h 30	18 h 45	20 h 00
Les Mazes	11 h 25	12 h 40	13 h 55	15 h 10	16 h 25	17 h 40	18 h 56	

SENS GARE ROUTIÈRE > CAVERNE DU PONT-D'ARC

Gare routière	9 h 40	10 h 20	11 h 40	13 h 40	14 h 20	15 h 50
Caverne du Pont-d'Arc	9 h 50	10 h 30	11 h 50	13 h 50	14 h 30	16 h 00

SENS CAVERNE DU PONT-D'ARC > GARE ROUTIÈRE

Caverne du Pont-d'Arc	10 h 40	12 h 00	14 h 00	14 h 40	16 h 10	18 h 00
Gare routière	10 h 50	12 h 10	14 h 10	14 h 50	16 h 20	18 h 10

Derrière le bâtiment de la Communauté de communes (à proximité de la gare routière), les travaux ont débuté pour la mise en place du parking, avec une évaluation provisoire de 200 places. Il sera opérationnel dès que la mise en sécurité (sol et barrières) sera terminée. Utilisé en l'état pour 2015, son aménagement définitif est prévu en 2016. Une signalétique provisoire sera installée, l'accès au parking a été fixé à 3 € la journée.



Taxe de séjour

Nous rappelons que les hébergeurs ont obligation de tenir un « registre du logeur ». Il est en ligne sur le site de la communauté de communes (<http://www.cc-gorgesardeche.fr/spip.php?article99>). Ils peuvent transmettre directement leur déclaration en ligne ou effectuer leur déclaration sur papier, mais ce document doit obligatoirement être tenu et mis à disposition de la communauté de communes en cas de besoin.

Nouveaux horaires des centres des finances publiques

Les horaires d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche ont été modifiés.

Les nouveaux horaires sont les suivants : de 8 h 30 à 12 heures du lundi au vendredi pour l'ensemble des centres de finances publiques du département.

En outre, tous les services implantés à Annonay, Aubenas, Privas, Le Teil et Tournon sur Rhône sont également ouverts de 13 h 30 à 16 heures les lundi et mercredi et de 13 h 30 à 15 heures le vendredi

Actes de vandalisme sur le terrain de jeux

Des actes de vandalisme inacceptables ont été constatés courant avril sur les barrières qui cernent le terrain de jeux côté vallée. Treize d'entre elles ont été brisées ou détruites, certaines ont été déplacées pour être utilisées comme échelles contre le talus voisin.

Il ne sera pas possible de les réparer « à l'identique » et il faudrait changer la totalité des barrières par des neuves pour un coût qui, selon un devis estimatif, avoisinerait 15 000 euros... Une réparation de fortune, mais la plus solide possible va donc être réalisée par les employés municipaux au cours de l'été pour sécuriser le terrain de jeux.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie. L'enquête a permis de savoir que ces dégradations ont été faites, au fil de ces derniers mois, à coups de pieds par les enfants du village et une lettre a été adressée aux parents.

Nous rappelons que l'espace public de notre village est un bien commun qu'il faut respecter et faire respecter par nos enfants. L'entretien et l'amélioration de celui-là sont réalisés « au mieux » de ce que permettent des finances municipales de plus en plus réduites après notre rattachement à la communauté de communes et des dotations annuelles de l'État diminuées de 9 500 euros en 2014, 23 500 euros en 2015, restrictions annoncées en augmentation pour les prochaines années.

Si de tels actes devaient à nouveau être constatés, nous serions dans l'obligation d'en faire subir le coût aux familles concernées.

La nouvelle boîte aux lettres destinée à Brujas fait « poste restante » dans les locaux de La Poste de Vallon-Pont-d'Arc depuis de nombreuses semaines, dans l'attente du support qui devrait arriver incessamment. Les employés municipaux la poseront en place dès réception de l'ensemble à la mairie...

Ordures ménagères

Avec l'arrivée de la saison touristique, des sacs-poubelle sont régulièrement déposés dans ou à proximité des containers jaunes depuis quelques semaines.

Nous rappelons à chacun, et particulièrement aux hébergeurs, que les ordures ménagères doivent être exclusivement placées dans les containers gris qui ont été distribués, et nous incitons ces derniers à afficher clairement ces consignes à l'attention de leurs clients.

Il faut noter que la communauté de communes souhaite adopter prochainement la redevance incitative sur l'ensemble du territoire avec un projet de mise en place de points d'apport volontaire et l'abandon de la collecte en porte-à-porte. Il est prévu que cette mutation se ferait par phasage au cours des deux années à venir. Une carte magnétique pourrait donc être attribuée à chaque logement, laquelle permettrait d'ouvrir une trappe au sommet des containers, une unité de volume étant alors ajoutée sur le compte de la carte, même si le sac introduit est d'un volume inférieur à cette unité.

Les élus de Vagnas ont clairement marqué leur opposition à ce projet au cours des réunions de la commission alors que la collecte au porte-à-porte mise en place sur notre commune fonctionne de mieux en mieux, malgré quelques incivilités encore constatées.

LE TRI SÉLECTIF

Pour mémoire, voici les règles essentielles pour bien réaliser le tri sélectif :

- containers verts pour le verre,
- containers jaunes pour les emballages carton, métal ou plastique (sauf bouteilles d'huile), les journaux, revues et magazines,
- containers gris pour les vêtements,
- les déchetteries reçoivent les cartons en grande quantité, vêtements, encombrants, bois, ferrailles, gravats, déchets toxiques, huiles de vidange, huiles de frites, batteries, piles, lampes et tubes fluorescents, déchets de jardin, capsules Nespresso, cartouches d'encre d'imprimantes,
- les déchets de table peuvent être compostés,
- les pharmacies reçoivent les médicaments,
- tout le reste va dans les containers gris personnels d'ordures ménagères.

L'impact du projet de loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) dans la vie des citoyens :

- Aujourd'hui vous avez un problème d'eau, vous allez frapper à la porte de votre mairie. Mais demain, vous devrez faire 10 km à la communauté de commune.
- Aujourd'hui vous allez à la bibliothèque de votre commune. Mais demain, vous devrez faire 30 km pour rapporter votre livre à la bibliothèque de communauté d'agglomération.
- Aujourd'hui vous voulez demander un permis de construire à votre maire. Mais demain, vous devrez faire 20 km et attendre une heure pour faire votre demande après d'un service administratif de la communauté d'agglomération
- Aujourd'hui vous accompagnez vos enfants à l'école. Mais demain, ils devront faire une heure de bus, pour aller et revenir de l'école de la plus grande commune.

Affichage publicitaire

La communauté de communes communique que les panneaux publicitaires de bord de route, qu'ils soient placés sur le domaine public ou sur terrain privé, devront être enlevés avant le 13 juillet prochain sous peine d'amende, des personnels assermentés de la préfecture devant assurer ce contrôle.

La loi est toutefois très complexe dans sa rédaction et son application. Aussi nous conseillons aux personnes possédant ces panneaux publicitaires de se renseigner au plus vite et de les enlever s'ils ne rentrent pas dans le cadre de la loi.

La chambre de commerce offre un service de conseil à ses adhérents, sinon il est possible de consulter les textes sur internet (<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F24358.xhtml> et <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F24301.xhtml>).

Envoi des dossiers de permis de conduire et de cartes grises

La mairie ne dispose plus de cette compétence depuis de nombreux mois, mais le secrétariat continuait toutefois à assurer le contrôle des dossiers de permis de conduire et de cartes grises, puis leur envoi en préfecture par la poste afin de rendre service aux administrés. Bien que la mairie ne soit pas responsable des lenteurs des réponses de la préfecture, des personnes s'en sont plaintes et ont rendu le secrétariat de la mairie responsable de délais de retour importants.

En conséquence et pour éviter toute contestation, le secrétariat de la mairie n'assurera dorénavant plus l'envoi de ces dossiers qui devront être directement envoyés par la poste ou déposés aux services compétents de la préfecture.

Vagnas et ses élus sont pour la sauvegarde des libertés locales

En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales.

Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays. Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale.

L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune. Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens.

Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Concrètement, si ce texte était voté :

Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des villages. Les ressources seraient asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus, représentants du peuple.

Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services.

Les villages seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité « tout-puissant », mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes.

Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement.

La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection qui démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près.

Notre commune s'associe aux milliers de communes rurales réunies au sein de l'Association des maires ruraux de France. Pour en savoir plus : www.amrf.fr

L'impact du projet de loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) dans la vie des citoyens :

Aujourd'hui vous avez un problème d'eau, vous allez frapper à la porte de votre mairie. Mais demain, vous devrez faire 10 km à la communauté de commune.

Aujourd'hui vous allez à la bibliothèque de votre commune. Mais demain, vous devrez faire 30 km pour rapporter votre livre à la bibliothèque de communauté d'agglomération.

Aujourd'hui vous voulez demander un permis de construire à votre maire. Mais demain, vous devrez faire 20 km et attendre une heure pour faire votre demande après d'un service administratif de la communauté d'agglomération

Aujourd'hui vous accompagnez vos enfants à l'école. Mais demain, ils devront faire une heure de bus, pour aller et revenir de l'école de la plus grande commune.

Documents administratifs

Les documents administratifs qui peuvent être demandés en mairie sont à présent en nombre limité :

- carte d'identité,
- actes et déclaration de naissance ou de décès sur la commune,
- autorisations des sols (permis de construire, déclaration préalable de travaux), ces documents seront toutefois instruits à la communauté de communes,
- service public d'assainissement non collectif (SPANC), document toutefois instruit par le SEBA.

Les passeports doivent dorénavant être demandés, sur rendez-vous, aux services des mairies d'Aubenas, de Largentière ou de Saint-Ambroix.

Stationnement dans le bourg

Suite à de trop nombreux stationnements abusifs ou gênants pour le passage des cars scolaires et des camions de ramassage des ordures ménagères, le conseil municipal a pris la

décision d'interdire le stationnement en dehors des emplacements (qui vont être prochainement tracés au sol) dans la rue de l'école, depuis la départementale D579 jusqu'à la place de la Terrette.

Par ailleurs, d'autres stationnements abusifs ou gênants seront signalés par lettre aux propriétaires des véhicules.

Permanences des élus

Les adjoints sont à votre disposition, sur rendez-vous, en mairie les jours ci-après, de 15 heures à 18 heures. Monique Mularoni, 1^{er} adjoint (communauté de communes, urbanisme, SCOT-UPAH, espaces verts, SGGA), le jeudi. Cécile Audibert, 2^e adjoint (finances, école, petite enfance, personnel communal de l'école), le lundi. Pour prendre rendez-vous, elle peut être jointe par téléphone au 06 63 36 12 86 ou par mail à ccaudibert@gmail.com. Michel Failla, 3^e adjoint (voirie, chemins, ordures ménagères, adduction d'eau potable, assainissement collectif et individuel, coupes affouagères, forêts communales, personnel communal voirie, Sictoba, marchés), le vendredi. Alain Joly, 4^e adjoint (culture et communication, tourisme, fêtes du village, bâtiments municipaux, patrimoine, marchés), le mardi. Le maire reçoit tous les jours, sur rendez-vous.

[Vie des associations]

Loto du Club des sans-soucis

En ce lundi de Pentecôte, le soleil était de la fête pour le grand loto annuel du Club des sans-soucis. Les généreux donateurs, membres ou sympathisants du club, les commerçants de Vagnas ou des communes voisines ont permis au club d'offrir de nombreux lots, conséquents, tant pour les quines que pour la tombola. Le club a mis en jeu quatre gros lots pour les cartons pleins : un photocopieur/imprimante, un lampadaire chauffant pour terrasse, un bon de 100 euros de carburant et une télé à leds de 80 cm. Le président adresse grand merci à la structure de bénévoles dont le dévouement et la bonne volonté ont permis la réussite de cette belle journée.

L'après-midi des poètes

« L'insurrection poétique » était le thème du Printemps des poètes de cette année. À l'initiative d'Anne-Lise, directrice de l'école, et de Marie-Jo, responsable de la bibliothèque, il a été décidé de prendre un peu plus de temps pour préparer un événement plus enrichissant pour les enfants que la simple soirée de lecture des années précédentes.

Après avoir défilé dans les rues derrière leurs pancartes de récrimination, les enfants de l'école et leurs parents ont rejoint la Maison pour tous où les attendait le Club des sans-soucis.

Les plus grands ont alors chacun récité un haïku, forme poétique d'origine japonaise très codifiée, avant que les

moyens prennent la parole chacun leur tour, et qu'Anne-Lise lise les dossards « j'aime — je n'aime pas » des plus petits. L'après-midi s'est terminée par un goûter dans la cour de l'école offert par l'association Vagnas patrimoine et découvertes.

Journée pierre sèche

Malgré la présence du spécialiste incontesté de la technique, d'un atelier très formateur, la présentation d'un film superbe et d'une exposition pour le moins exhaustive, cette manifestation sur le thème de la pierre sèche n'a hélas attiré qu'un nombre restreint de participants. Mais tous les présents sont repartis heureux après cette journée très enrichissante passée à Vagnas, ponctuée par un sympathique repas pris en commun au Restotembar. Dommage pour ceux qui ne sont pas venus.

Le carnaval

Le carnaval de l'école a attiré les nombreux parents qui accompagnaient leurs enfants, les déguisements, sur le thème du cirque étaient tous réussis. Après le défilé dans les rues du village, grands et petits se sont retrouvés sur la place de l'église où des attractions étaient prévues pour chacun : trampolines, structures gonflables, manèges, chevaux mécaniques... et la météo menaçante au début s'est finalement montrée très clémente. La fête a été réussie.

L'EFFRAIE DES CLOCHERS

La Ligue de protection des oiseaux d'Ardèche, mandatée par le département, est venue à la fin de l'hiver pour poser dans le clocher un nid destiné à l'effraie des clochers avec l'espoir, pour l'instant vain, qu'un jeune couple vienne s'y installer.



L'effraie des clochers est un rapace nocturne aussi appelé « chouette effraie » ou « Dame blanche ». De taille moyenne, son plumage roux-doré, perlé de gouttelettes noires et blanches, est si typique qu'on ne peut la confondre. Elle porte un masque facial blanc en forme de cœur et vous regarde avec de grands yeux noirs.

L'effraie des clochers est l'alliée des agriculteurs et des jardiniers. Au cours d'une année, un couple d'effraie avec ses jeunes va consommer en moyenne 5 000 petits mammifères, qui sont à 80 % des rongeurs, eux-mêmes consommateurs de cultures et de légumes. L'effraie des clochers est une alliée précieuse en milieu rural qui a toujours trouvé sa place à nos côtés dans le passé et que nous devons préserver.

Les menaces pesant sur les populations d'effraie des clochers sont nombreuses et variées, mais très souvent elles sont liées à des comportements humains. L'espèce est protégée depuis 1902 en tant qu'oiseau utile à l'agriculture, et classée dans la liste des espèces non chassables depuis 1972. Grâce à la loi de protection de 1981, la chouette est maintenant entièrement protégée sur le territoire. Il est donc interdit de détruire, mutiler, capturer ou enlever un individu, ou ses œufs, ou son nid.

LE SITE WEB DE VAGNAS

La commune a mis en place un site web depuis plusieurs années. Celui-ci est tenu à jour régulièrement et vous permet de prendre connaissance très rapidement des dernières informations concernant notre village. N'hésitez pas à le consulter!

www.vagnas-ardeche.com

La destruction, l'altération ou la dégradation de leur milieu sont aussi prohibées. Qu'elle soit vivante ou morte, il est également interdit de la transporter, colporter, de l'utiliser, de la détenir, de la vendre ou de l'acheter.

Malgré cela les populations d'effraie des clochers sont en nette régression, 9 sur 10 n'atteignent pas leur deuxième anniversaire et rares sont les oiseaux qui dépassent 5 ans. Vous pouvez agir pour la protection de cet oiseau, les actions sont souvent simples à mettre en œuvre :

- poser des nichoirs ou aménager des bâtiments,
- rouler moins vite la nuit,
- mettre un grillage sur les cheminées,
- installer des systèmes anti-noyade dans les abreuvoirs,
- maintenir des prairies naturelles et des jachères,
- conserver des vieux arbres,
- conserver et planter des haies,
- sensibiliser vos proches, vos voisins...

Notre Dame blanche s'accouple au printemps et pond 4 à 8 œufs en moyenne. Si la ressource alimentaire est bonne, elle peut faire deux nichées par an. La couvaison dure un mois et l'éclosion s'étale sur deux semaines. Les poussins atteignent la taille adulte au bout d'environ deux mois.

Avant de savoir voler, les jeunes quittent le nid et tombent souvent par terre. Mais attention, les parents continuent à les nourrir. Si vous trouvez des jeunes au sol, reposez-les en hauteur à l'abri des chats, mais ne les emmenez pas avec vous.

Pour mieux connaître et protéger l'effraie, l'association LPO de Largentière (04 75 35 55 90) est à votre disposition. N'hésitez pas à signaler sa présence, ou la découverte d'un oiseau blessé ou mort.



Compte rendu du conseil municipal du 6 février 2015

Présents : BUISSON Christian, MULARONI Monique, FAILLA Michel, JOLY Alain, ROUX Béatrice, PERRET Georges, FIETKAU Laure, MATTHEY Céline, LUNEL Christophe, BROUCHIER Rémi, BOUNIOL Josiane, RESSAYRE Muriel

Absents : AUDIBERT Cécile, FOISSAC Françoise qui a donné procuration à Céline MATTHEY, MARTIN Hubert qui a donné procuration à Christian BUISSON.

Secrétaire de séance : Céline MATTHEY

Georges PERRET précise avant le début du conseil municipal qu'Hubert MARTIN a donné procuration plus de 3 fois et que la procuration ne devrait plus être valable.

Le maire précise qu'il se renseignera concernant la législation sur ce point.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

► 1. RYTHMES SCOLAIRES

Sur l'ensemble des communes de la comcom, toutes les écoles ne sont pas harmonisées de la même manière concernant les rythmes scolaires. Vallon et Lagorce ne sont pas aux mêmes horaires que les autres communes sont fait parti Vagnas. Pour notre commune, les rythmes s'organisent les lundis et vendredis après midi de 15 h à 16 h 30.

Avec cette répartition différente selon les communes, il faudrait plus d'animateurs. Le coût estimé est 60 000 € par an.

Le maire interroge les 3 parents d'élèves présents pour avoir leur ressenti sur nos rythmes scolaires. Il ressort que celui-ci est bien vécu par les enfants.

Le maintien de ces horaires est mis au vote. Voté à l'unanimité.

► 2. PROJET TOURISTIQUE SUR LA ZONE AUT DU RIEUSSET

Le maire informe que M. GASCON (propriétaire de la zone de l'ancien golf) cherche toujours à vendre cette zone. Un acheteur potentiel s'est présenté, la société NC INVEST. Cette société prévoit la pose de 50 chalets préfabriqués (habillage plastique). C'est un parc résidentiel de loisirs (PRL) en cession. C'est-à-dire une vente de chaque parcelle et de son chalet à des particuliers.

Cette société désire également l'autorisation de pouvoir augmenter dans le futur le nombre de chalets. La société NC INVEST ne souhaite pas un habillage bois pour les façades des chalets.

Le maire n'est pas favorable à ce projet pour les raisons suivantes :

- Le PLU de VAGNAS prévoit pour cette zone la construction de 50 chalets bois maximum. L'ensemble du projet devait être réalisé en une seule opération.
- Le gain financier pour la commune sera insignifiant car s'agissant d'un PRL la taxe de séjour va à la communauté de communes.

Ce projet est mis au vote. Voté contre à l'unanimité.

► 3. DEMANDE DE SUBVENTION AUX « RESTOS DU CŒUR »

Le maire lit une demande de subvention provenant des « restos du cœur » ainsi qu'une lettre de remerciement pour le don alloué par le CCAS à une personne de la commune. La subvention est mise au budget 2015.

PROJETS INVESTISSEMENTS 2015

La commission « Finances » s'est réuni vendredi 6 février 2015 (après midi), plusieurs idées sont ressorties :

- Achat d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur pour l'école
- Installation d'un volet roulant ou d'un rideau pour la porte de la classe des CP
- Installation d'un abri de jardin pour ranger les jeux dans la cour de l'école
- Reliure d'état civil
- Raccordement postal (environ 2 000 €)
- Cache container et dalle béton
- Aménagement de l'aire de tri sélectif
- Travaux étanchéité à l'école (préau/cantine/école)
- Mise aux normes électriques à la maison pour tous
- Abri bus Brujas, sécurisation des arrêts de bus
- Travaux à l'église de Brujas
- Étude pour la traversée de Vagnas
- Mise en place de panneaux d'affichage en bois aux aires de tri sélectif
- Achat du local pour la bibliothèque
- Consolidation de mur (Vagnas centre Village et Brujas ancienne école)
- Chauffage école
- Achat de cendriers extérieurs pour Maison Pour Tous
- Déménagement du musée

► 4. APPEL D'OFFRE AUX BUREAUX D'ÉTUDE POUR LA TRAVERSÉE DE VAGNAS

Le maire informe le conseil municipal que si nous lançons un appel d'offre pour études de la traversée de Vagnas celui-ci sera payant. Géo Siapp a déjà fait une trame du projet.

Le conseil valide le projet à l'unanimité.

► 5. COUPES DE BOIS

Pour l'hiver 2014/2015 il est trop tard pour préparer les coupes de bois.

Avant juin 2015, il convient que l'adjoint Michel FAILLA en charge de l'organisation des coupes de bois, aient tracé et délimité le bois afin que l'entreprise PELLET puisse réaliser les pistes.

QUESTIONS DIVERSES

Georges PERRET demande pourquoi les w.c. publics sont toujours fermés. Le maire répond que l'eau est coupée pour le gel et qu'ils sont donc fermés pour l'hiver. Il est donc signalé

que cela n'était pas pratique pour les gens de passage ou les promeneurs. Il est souligné également que la porte des w.c. de la maison pour tous ne ferme pas et que l'éclairage à l'intérieur n'est pas pratique.

Céline MATTHEY redemande que la table et les bancs au terrain de jeux de Brujas soient poncés et repeints.

Béatrice ROUX veut savoir comment se passe le travail d'un employé communal. Une discussion sur les postes des employés de la voirie est engagée.

Alain JOLY nous fait un petit compte rendu de la réunion sur les sentiers de randonnées qui s'est tenu l'après midi même aux bureaux de la comcom. Deux fiches topoguides pour les randonnées seront éditées pour la commune de Vagnas. Il a fallu choisir deux itinéraires de randonnées. Une sur Brujas

(au pied de Baume Lardière, entre 9 et 12 km) et une sur Vagnas (mas d'Alzon, Monastier, Chantignac, Rieusset, environ 7 km). Le projet doit être validé avant le 20/02/2015.

Georges PERRET et Alain JOLY ont entendu d'éventuels changements concernant l'épicerie et le restaurant prévus sur le site HUTTOPIA. Ils aimeraient avoir plus de renseignements. Le maire adressera un courrier à HUTTOPIA pour demander des précisions.

Alain JOLY nous parle également d'une réunion à Saint Remèze avec certaines associations du patrimoine de la comcom. Cette réunion avait pour but de prévoir et d'anticiper le « nouveau » tourisme avec l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc. Il serait bien de pouvoir garder les touristes sur nos sites et de leur proposer des visites, randonnées...



Compte-rendu du conseil municipal du 13 mars 2015

Présents : Cécile Audibert, Christian Buisson, Michel Failla, Laure Fietkau, Françoise Foissac, Alain Joly, Céline Matthey, Monique Mularoni, Georges Perret, Muriel Ressayre, Béatrice Roux.

Absents : Josiane Bouniol qui a donné procuration à Béatrice Roux, Rémi Brouchier, Christophe Lunel qui a donné procuration à Céline Matthey, Hubert Martin.

Secrétaire de séance : Alain Joly

Le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- modification de la délibération 14-04-2014,
- choix de l'entreprise pour les travaux à effectuer à la cantine,
- choix de l'entreprise pour l'inspection du nouveau réseau d'assainissement, et de l'étanchéité à l'air, avant la mise en service,
- adhésion de nouvelles communes aux Inforoutes.

Vote : pour à l'unanimité

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

► 1. CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES À GAZ DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le coût du contrat est, actuellement, supporté en totalité par la mairie (174 euros par an et par chaudière). La réglementation prévoit, outre une visite annuelle obligatoire, que les charges doivent être supportées par le locataire. Le maire propose d'imputer ce coût sur les charges à récupérer. Le contrat restera au nom de la mairie pour assurer sa bonne exécution.

Après discussion et afin de ne pas mettre les locataires en difficulté financière ponctuelle, il est proposé d'imputer ce coût dans les charges mensuelles.

Vote : pour à l'unanimité.

► 2. ASSAINISSEMENT : MISE EN PLACE D'UN FORFAIT POUR LES MÉNAGES UTILISANT UNE DEUXIÈME SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU.

Le règlement de l'assainissement stipule qu'un compteur individuel doit être posé par les propriétaires sur chaque source d'alimentation en eau privée, la facturation de la taxe d'assainissement doit, logiquement, être calculée sur la quantité totale d'eau consommée.

De trop nombreux foyers ne se sont pas conformés à ce règlement et le maire propose de leur imposer un forfait s'ils ne réalisent pas l'installation de ce comptage et ne le déclarent pas.

La moyenne nationale annuelle de consommation est de 120 m³ pour un foyer de 4 personnes et de 60 m³ pour deux personnes. Le maire propose d'appliquer le forfait annuel suivant :

- 1 personne 30 m³
- 2 personnes 60 m³
- 3 personnes 90 m³
- 4 personnes 120 m³
- Au-delà de 4 personnes 20 m³/personne.

Vote : pour à l'unanimité

► 3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Le maire sort de la salle du conseil et la première adjointe présente les comptes administratifs.

a). Assainissement. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Mularoni Monique, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, après d'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		49 728,61 €
Opérations de l'exercice	65 093,91 €	75 359,56 €
Totaux	65 093,91 €	125 088,17 €
Résultats de clôture		59 994,26 €

Libellé	Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		291 022,74 €
Opérations de l'exercice	237 035,47 €	44 604,23 €
Totaux	235 035,47 €	335 626,97 €
Résultats de clôture		98 591,50 €

Libellé	Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		340 751,35 €
Opérations de l'exercice	302 129,38 €	119 963,79 €
Totaux	302 129,38 €	460 715,14 €
Résultats de clôture		158 585,76 €

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Besoin de financement		
Excédent de financement	98 591,50 €	
Restes à réaliser	186 235,00 €	38 685,00 €
Besoin de financement		
Excédent de financement	147 550,00 €	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	48 958,50 €	

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 48 958,50 € au compte 1068 investissement et la somme de 11 035,76 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : pour à l'unanimité.

b). Budget communal. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Mularoni Monique, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, après d'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		170 199,64 €
Opérations de l'exercice	435 918,21 €	471 047,66 €
Totaux	435 918,21 €	641 247,30 €
Résultats de clôture		205 329,09 €

Libellé	Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	46 342,38 €	
Opérations de l'exercice	119 312,73 €	103 536,62 €
Totaux	165 655,11 €	103 536,62 €
Résultats de clôture	62 118,49 €	

Libellé	Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	46 342,38 €	170 199,64 €
Opérations de l'exercice	555 230,94 €	574 584,28 €
Totaux	601 573,32 €	744 783,92 €
Résultats de clôture		143 210,60 €

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Besoin de financement		
Excédent de financement	62 118,49 €	
Restes à réaliser	116 836,00 €	25 587,00 €
Besoin de financement		
Excédent de financement	91 249,00 €	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	153 367,49 €	

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 153 367,49 € au compte 1068 investissement et la somme de 51 961,60 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : pour à l'unanimité.

► 4. RÉPARATION DES CHEMINS

Les pluies abondantes de l'année 2014 ont dégradé de nombreux chemins. Une inspection a permis de définir les chemins de sous les Faysses, du mas de la Combe, de Rouvière, du Grand chêne à l'Astic, des Pauvres, de la Boriette, de Pourrières, de Claudestrier, du Grand Bois, de Violonnés, de Ségrisés, comme dégradés par les intempéries.

Un devis estimatif de réparation de la totalité des chemins dégradés a été établi. Son montant est de 136 720 € HT. Ce qui est supérieur aux capacités de financement de la commune.

Un choix a donc été réalisé par la commission voirie :

- chemin des Pauvres (c'est le chemin du Serre), 17 340 € HT,
- chemin de la Rouvière, 2 400 € HT,
- chemin du bois, 22 114 € HT,
- chemin du Grand chêne à l'Astic, 39 390 € HT,
- chemin de la Combe, 5 297 € HT.

Pour un total de 86 541 € HT.

Vote : pour à l'unanimité

► 5. ACCEPTATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE (ADN)

La communauté de communes dispose de la compétence complète pour établir et exploiter des réseaux de communications électroniques sur son territoire. À ce titre, la communauté a approuvé par 35 voix pour et 3 voix contre l'adhésion au syndicat ADN qui met en œuvre le programme de déploiement de la fibre optique à très haut débit sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Conformément au Code général des collectivités territoriales, cette décision doit être validée dans les trois mois par les conseils municipaux des différentes communes à la majorité qualifiée (c'est-à-dire la moitié des conseils municipaux représentant au moins les 2/3 des habitants ou les 2/3 des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population). L'absence de délibération prise vaut accord.

Les membres du conseil, sans être opposés au projet de déploiement de la fibre optique, font remarquer que leur voix est toute symbolique en l'état du fonctionnement des communautés de communes.

Vote : pour à l'unanimité

► 6. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 14-04-2014.

Cette délibération donnait pouvoir au maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemptions définis par le code de l'urbanisme sans préciser le montant à ne pas dépasser. Or ; il est obligatoire de fixer un plafond. Le Conseil muni-

cipal décide que le droit de préemption est applicable immédiatement pour tout bien dont le coût est inférieur à 50 000 €

Vote : pour à l'unanimité

► 7. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX À EFFECTUER À LA CANTINE

La réalisation de travaux d'étanchéité est nécessaire entre le mur de la cantine et celui de la salle de repos, des infiltrations inondent la salle lors de pluie abondante. Trois entreprises ont déposé des devis :

- Pellet : 10 933 € TTC
- Bouniol : 4 436 € TTC
- Martin : 3 564 € TTC

La commission d'appel d'offre, réunie le 9 mars, a décidé de retenir l'entreprise Martin. Le Conseil Municipal valide ce choix.

Vote : pour à l'unanimité

► 8. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'INSPECTION DU NOUVEAU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT, ET DE L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR, AVANT LA MISE EN SERVICE

Cette inspection est obligatoire avant la mise en service des réseaux. Trois entreprises ont déposé des devis :

- Canal Vision : 4 143 € HT
- Citec : 3 734 € HT
- MP3D : 3 250 € HT

La commission d'appel d'offre, réunie le 9 mars, a décidé de retenir l'entreprise MP3D. Le Conseil Municipal valide également ce choix.

Vote : pour à l'unanimité

► 9. ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES AUX INFOROUTES

Sept nouvelles communes souhaitent adhérer aux inforoutes : Banne, Berrias et Casteljau, Saint-Remèze, Saint-Paul-le-Jeune, Châteaubourg, Lafarre, Saillans ainsi que le Syndicat départemental d'Équipement de l'Ardèche et le Syndicat des Eaux du Bassin de Privas.

Ces adhésions sont validées par le conseil municipal.

Vote : pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Georges Perret rapporte la question d'une personne qui pense que nous devrions payer moins cher l'enlèvement de nos ordures ménagères parce que notre tri fait gagner de l'argent au SICTOBA. Le maire rappelle que ce « bénéfice » est déduit dans le calcul de la facturation du coût du traitement, de celui du tri complémentaire effectué et du dépôt des ordures à la déchetterie de Grospierres. Ce dernier poste va d'ailleurs être augmenté de 2,5 % pour financer le surcoût supporté par les déchetteries en investissement et en fonctionnement pour recevoir les déchets verts qu'il est, dorénavant, interdit de brûler.

Une question est posée pour connaître la date de l'installation de la boîte aux lettres à Brujas. Le maire répond que le directeur de la poste de Vallon est venu sur place et n'a pas accepté

la proposition de l'installation sur le mur de l'église. Il juge cet emplacement peu visible et peu commode pour les gens qui empruntent la départementale et qui déposent leur courrier

au passage. Il a demandé à ce qu'elle soit installée à côté du panneau d'information. Elle devrait être livrée incessamment et sera installée par les employés municipaux.



Compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2015

Présents : Josiane BOUNIOL, Rémi BROUCHIER, Christian BUISSON, Michel FAILLA, Laure FIETKAU, Alain JOLY, Hubert MARTIN, Céline MATTHEY, Monique MULARONI, Georges PERRET, Murielle RESSAYRE, Béatrice ROUX;

Absents : Cécile AUDIBERT qui donne procuration à Christian BUISSON, Françoise FOISSAC qui donne procuration à Rémi BROUCHIER, Christophe LUNEL.

Secrétaire de séance : Laure FIETKAU

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

1. DURÉE D'AMORTISSEMENTS

Demande de la cour régionales des Comptes, par l'intermédiaire de la trésorerie de Vallon, de statuer en conseil municipal sur la durée d'amortissement des comptes 202, 203, 204, 205.

Après délibéré, Le conseil municipal décide de retenir les durées suivantes :

- 202 — Document Urbanisme — durée 10 ans
- 2031 — Frais d'étude — durée 5 ans
- 204 — Subventions versées — durée 10 ans
- 205 — concessions, licences — durée 5 ans

Voté à l'unanimité

2. CRÉATION D'UN EMPLOI EN CUI

Le maire nous informe que Guy MASSOT, employé communal, lui a fait part de son intention de faire valoir son droit à la retraite d'ici l'année prochaine. Monsieur MASSOT souhaiterait pouvoir travailler en binôme pendant quelque temps avec la personne qui le remplacera.

Le maire nous annonce que le contrat de Jérémie MAJOR qui se termine le 31 mai 2015 ne sera pas prolongé. Certains membres du conseil municipal insistent sur le fait qu'il serait correct de prévenir Jérémie MAJOR car il n'est pas au courant que son contrat ne sera pas reconduit.

Après contact auprès de Pôle emploi, la commune a la possibilité de faire un nouveau contrat en CUI à un nouvel employé mais, cette fois ci, sur la base de 22 h/semaine et non 24 h/semaine.

Un débat est ouvert : créer ou pas un contrat en CUI suite à la réflexion de Rémi BROUCHIER sur le fait qu'il faut choisir un employé pour ses compétences et non pour l'aide.

Un appel à candidatures ouvert à toute personne désireuse de postuler (CUI ou pas) devra donc être fait très prochainement auprès de la mairie.

Retour des candidatures avant le 15 mai 2015.

Voté à l'unanimité

3. VOTE DES TAXES COMMUNALES

La communauté de communes a fait appel au bureau KPMG pour réaliser une étude sur l'évolution des taxes communales afin que les collectivités à faible coefficient d'intégration fiscale ne perdent pas le bénéfice du Fonds de Péréquation Intercommunal et communal.

Le résultat fait apparaître que la commune de Vagnas doit augmenter au minimum de 1,14 % les taxes communales pour conserver cette dotation qui est estimée à 15 000 € pour 2015.

Si une seule commune de la communauté de communes, refuse l'augmentation, c'est l'ensemble des communes qui se verra supprimer le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le conseil municipal décide de retenir une augmentation de 1,14 % :

- Taxe d'habitation 11,22 % (11,09 % en 2014)
- Taxe foncière bâti 12,61 % (12,47 % en 2014)
- Taxe foncière non bâti 67,46 % (66,70 % en 2014)

votes pour et 2 abstentions

4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

La commission finances s'est réunie le 9 avril 2015 afin de préparer le budget.

Le budget communal et le budget assainissement sont des budgets estimatifs. Ils ne correspondront pas forcément aux réalisations de l'exercice.

Lecture du budget communal par Sandrine SOULAS.

Voté à l'unanimité

Lecture du budget assainissement par Sandrine SOULAS.

Voté à l'unanimité

Intervention de Rémi BROUCHIER concernant les prêts de la commune. Les taux d'intérêts bancaires ayant baissés, il demande au maire s'il n'est pas possible d'effectuer des demandes de renégociation auprès de différents établissements bancaires. Le maire n'y voit pas d'inconvénient et va entreprendre les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Céline MATTHEY demande si l'institutrice de la classe élémentaire va rester à Vagnas pour la prochaine rentrée scolaire ?

Le maire et les secrétaires de mairie ne le savent pas encore.

Céline MATTHEY évoque aussi la problématique de la classe élémentaire qui va se retrouver avec 28 élèves l'année

prochaine et qui n'a pas de place suffisante pour les accueillir dans de bonnes conditions ?

Le maire indique que des travaux d'aménagement peuvent avoir lieu en abattant la cloison entre la classe et l'ancien local des ordinateurs.

Georges PERRET demande quand est-ce que le passage piéton sur la départementale au niveau du bureau de tabac va être tracé ?

Le maire signale qu'une demande d'autorisation de travaux sur voirie auprès de la DDT doit être faite. Dès leur accord, l'employé communal effectuera le tracé.

Rémi BROUCHIER signale un affaissement de l'enrobé sur la route de Brujas au niveau de Rocheblave certainement mal fait lors des travaux d'extension du réseau. Une personne a d'ailleurs eu sa voiture dans le fossé la semaine dernière.

Le maire va écrire au SDE07 pour demander la réparation de la chaussée.

Alain JOLY signale que 13 des 30 barrières en bois du terrain de jeux ont été vandalisées. Le coût pour les remettre en état étant élevé, de nouvelles barrières et portails pour interdire l'accès aux chiens vont être réalisés.

Le maire signale qu'une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie.

Le maire nous fait la lecture d'une lettre de remerciement de Laurent UGHETTO et Laurence ALLEFRESDE suite aux élections départementales du mois de mars.

Céline MATTHEY et Alain JOLY nous signalent que le marché estival de Vagnas aura lieu chaque mercredi matin. Ils demandent au maire si une banderole signalant le marché peut être installée à l'entrée du village au niveau du bar afin qu'un maximum de passants soit au courant. Le maire ne voit pas d'objection à la pose de la banderole.

Ginette CHABAUD, membre du public, demande quand les travaux sur le chemin de Rouvière seront faits car elle va devoir passer pour couper du bois et ne veut pas abîmer la route. Le maire indique qu'il ne sait pas encore quand cela sera fait. Elle demande par la même occasion à ce qu'on débroussaille un chemin communal menant à une de ses terres.

Ginette CHABAUD, membre du public, indique qu'elle fait partie de la commission école mais qu'à ce jour elle s'étonne de ne pas avoir été conviée à une seule réunion. Le maire signale qu'aucune réunion de cette commission n'a encore eu lieu.

Ginette CHABAUD, membre du public, demande à avoir la liste des loueurs de la commune de Vagnas ayant déclaré une taxe de séjour en 2014. Elle ne souhaite pas connaître les montants mais simplement les noms. Le Maire va se renseigner sur la légalité de sa demande et la tiendra informé.



Programme des festivités du troisième trimestre 2015

Chaque mardi après-midi, *belote et rumikub* – Sans soucis.

Chaque quatrième mardi du mois, *loto* – Sans soucis.

Chaque mercredi du 8 juillet au 26 août, *marché* – Commune.

Samedi 13 juin, *fête de l'école et bal* – Enfance et avenir.

Judi 18 juin, 10 heures à 18 heures, *passage de l'Ardéchoise dans le village* – L'Ardéchoise.

Vendredi 19 juin, 10 heures à 14 heures, *passage de l'Ardéchoise dans le village* – L'Ardéchoise.

Samedi 27 juin, 10 heures à 19 heures, *repas au tennis et tournoi* – Tennis club.

Début juillet, *repas d'été dans une guinguette des environs* – Sans soucis.

Mardi 28 juillet, 20 h 30, *Théâtre « Les contes défaits »* – Amicale laïque et Vagnas patrimoine.

Dimanche 26 juillet, après-midi, *Loto sous chapiteaux place Thévenon* – CCAS.

Fin juillet ou début août, *bal* – Lou petanquaires.

Samedi 1^{er} août, *fête votive, bal (sous réserves)* – Comité des fêtes.

Lundi 10 août, 21 heures, *concert musique cubaine* – Vagnas patrimoine.

Courant septembre, *journée à la mer* – Sans soucis.

Mardi 8 septembre, *concours interclubs de belote* – Sans soucis.

Samedi 19 et dimanche 20 septembre, *Journées du patrimoine, visites guidées du musée et du Monastier, exposition de photos anciennes* – Vagnas patrimoine et bibliothèque.

Dimanche 27 septembre, *vide-greniers (n'oubliez pas de vous inscrire à l'avance)* – Enfance et avenir.

HORAIRES D'ACCUEIL

Point info – 04 75 38 61 00 :

- lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h,
- fermé l'après-midi mercredi et dimanche.

Mairie – 04 75 38 62 97 –

horaires du secrétariat :

- lundi, fermé le matin, 13 h 30 à 17 h 30,
- mardi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- mercredi, fermé,
- jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- vendredi, fermé au public.

Poste – 04 75 38 61 00 :

- tous les jours sauf dimanche de 9 h à 12 h.

Tabac-presse – 04 75 38 61 00 :

- lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h,
- fermé l'après-midi mercredi et dimanche.

Épicerie (au bar des Boulistes et des Chasseurs) –

04 75 38 62 35 :

- tous les jours de 7 heures à 22 heures.

Marchés :

- à Vagnas, en juillet-août, le mercredi matin,
- à Vallon-Pont-d'Arc, le jeudi matin,
- à Barjac, le vendredi matin,
- marchés nocturnes, en saison, le lundi à Barjac et à Salavas, le mardi à Vallon-Pont-d'Arc.

Cave coopérative des vignerons de Brujas-Bessas

– 04 75 38 68 35 – fax : 04 75 38 60 26 :

- lundi, jeudi de 14 à 17 h.

Bibliothèque municipale — 04 75 38 88 26 :

- lundi, mercredi de 14 à 16 h,
- en juillet et août, lundi et vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

Exposition permanente « Le temps de Vagnas » :

- lundi, mercredi de 14 à 16 h (en s'adressant à la bibliothèque municipale),
- les jours de fêtes et de marché au village,
- sur rendez-vous en appelant le 06 01 82 81 40.

Déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc :

- ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30, sauf jours fériés.

Déchetterie de Barjac :

- ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30, sauf jours fériés.

Office de tourisme des gorges de l'Ardèche

place de l'Ancienne-Gare, 07150 Vallon-Pont-d'Arc –

04 75 88 04 01 – info@vallon-pont-darc.com

- ouvert 7 jours sur 7 en saison de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.



Brujas vu depuis la route de Bessas